

## DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

### COMMUNE D'ORCIERES

#### Réfection réseaux humides à Merlette Ouest – Tranche 1 Lot 2 – Réfection de tranchées

### AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX

Entre les soussignés,

Monsieur Patrick RICOU, Maire de la Commune d'ORCIERES désigné par le « Maître de l'Ouvrage »,

D'une part,

Monsieur François DA ROCHA, agissant au nom et pour le compte de l'entreprise ROUTIERE DU MIDI, désignée par « l'Entreprise »,

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

#### ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le marché (09/MT/PA/2023) qui va faire l'objet du présent avenant a été attribué le 04 Juillet 2023 à l'entreprise :

Montant HT	Délais
122 680,20€	Durée des travaux 20 jours ouvrés période de préparation incluse

Par ordre de service n°2, les prix nouveaux suivants ont été créés sans augmenter le montant du marché

N°	Libellé	Unité	Prix Unitaire HT
PN1	Réalisation d'un pas d'âne	ml	298,70 €
PN2	Fourniture et pose d'un escalier	F	8 360,00 €

Le présent avenant modifie le montant des travaux en objet.

A la demande du Maître d'ouvrage, il a été demandé de construire un escalier métallique entre l'impasse des vieux chalets et la Route des Baniols pour régulariser les passages piéton et rester dans la partie publique.

Le talus ne permettant pas de réaliser un cheminement piéton, un escalier métallique est construit au pied du pas d'âne.

Ces travaux supplémentaires ont entraîné des plus-values.

Toutefois des travaux n'ont pas été réalisés, ce qui a également entraîné des moins-values.

N°P	DESIGNATION	U	QTE	MARCHÉ INITIAL		MARCHÉ + AVENANT		AVENANT	
				P/U	TOTAL HT	QTE	TOTAL HT	QTE	TOTAL HT
<b>1</b>	<b>TRAVAUX PREPARATOIRES</b>								
1.1.	Installation et signalisation de chantier - Compris panneau de chantier	F	1	4 118,20 €	4 118,20 €	1	4 118,20 €		- €
2	<b>TOTAL HT</b>				4 118,20 €		4 118,20 €		- €
<b>7</b>	<b>REFECTION DE VOIRIE</b>								
7.1	Rabotage de la chaussée	m²	500	10,15 €	5 075,00 €	490	4 973,50 €	-10	- 101,50 €
7.2	Couche de base GNT 0/31,5 sur tranchée	m³	250	86,80 €	21 700,00 €	250	21 700,00 €		
7.3	Imprégnation à l'émulsion de bitume	m²	3100	3,65 €	11 315,00 €	3070,57	11 207,58 €	-29,43	- 107,42 €
7.4	BBSG 0/10 classe 2 sur chaussée 6 cm	m²	3100	22,12 €	68 572,00 €	3070,57	67 921,01 €	-29,43	- 650,99 €
7.5	0/40 de scalpage pour accotement	m³	100	84,00 €	8 400,00 €		- €	-100	€
7.6	Reprise de tranchée	ml	50	70,00 €	3 500,00 €	50	3 500,00 €		- €
PN1	Réalisation d'un pas d'âne	ml		298,70 €		31	9 259,70 €	31	9 259,70 €
PN2	Fourniture et pose d'un escalier	F		8 360,00 €		1	8 360,00 €	1	8 360,00 €
	<b>TOTAL HT</b>				<b>118 562,00 €</b>		<b>126 921,79 €</b>		<b>8 359,79 €</b>
<b>1</b>	<b>TRAVAUX PREPARATOIRES</b>				4 118,20 €		4 118,20 €		- €
<b>7</b>	<b>REFECTION DE VOIRIE</b>				118 562,00 €		126 921,79 €		8 359,79 €
	<b>TOTAL H.T. :</b>				<b>122 680,20 €</b>		<b>131 039,99 €</b>		<b>8 359,79 €</b>

**ARTICLE 2 : MONTANT DU NOUVEAU MARCHÉ APRES AVENANT**

Le marché initial était de 122 680,20 € HT et est porté par avenant à 131 039,99 € HT ce qui représente une augmentation de 8 359,79 € HT soit + 6,81%

**ARTICLE 3 : AUTRES CLAUSES**

Les autres clauses de l'avenant sont conformes au Marché initial.

<p>Le représentant légal du Maître de l'Ouvrage,</p> <p>Le Maire,</p> <p> </p> <p> </p> <p> </p> <p>Pour le Maître d'ouvrage</p>	<p>A Gap, le 17.04.2025</p> <p>Le Titulaire,</p> <div style="text-align: center;">  <p><b>SOCIÉTÉ ROUTIÈRE DU MIDI</b> Le Chef de Secteur <b>François DA ROCHA</b></p> </div> <p>Pour l'entreprise</p>
--	--